

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 26 février 2024

Délibération CA n° 202402-03

COMPTE FINANCIER 2023

Vu les articles R. 719-51 et suivants du Code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux Etablissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) et aux Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **314,74 ETPT**, dont 54 ETPT sous plafond d'emplois législatif (32 au titre du titre 2 et 22 au titre du titre 3) et **272,10 ETPT** hors plafond d'emplois législatif.
- **14 546 963,71 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 9 796 592,96 € en personnel
 - 4 485 981,91 € en fonctionnement et intervention
 - 264 388,84 € en investissement
- **13 255 145,38 €** de crédits de paiement dont :
 - 9 796 567,96 € en personnel
 - **3 163 445,85 €** en fonctionnement et intervention
 - 295 131,57 € en investissement
 -
- **14 228 824,61 €** de recettes
973 679,23 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'Administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- **+ 1 007 247,19 €** de variation de trésorerie
- **+ 700 017,67 €** de résultat patrimonial
 - Dont budget principal 667 033,95 €
 - Dont SACD Normandie Valorisation : 32 983 ,72 €
- **676 050,54 €** de capacité d'autofinancement
- **589 572,93 €** de variation de fonds de roulement

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 26 février 2024

Délibération CA n° 202402-03

Article 3 : Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat en report à nouveau au compte 119

- Dont budget principal 501 284,27€
- Dont SACD Normandie Valorisation : 32 983,72 €

Le Conseil d'Administration décide d'affecter la somme de 165 749,68 € en report à nouveau au compte 110.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Résultats des votes – Nombre d'électeurs : 38 – Nombre de votants : 34
Pour : 33 voix
Abstention : 1 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil d'Administration approuve le compte financier 2023, tel que proposé ci-dessus

Adoptée en Conseil d'Administration le 26 février 2024,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR

